DE DE LOBUR

Le 03 mars 2011 nous prenons contact avec les militaires de la brigade de BARCELONNETTE.

Nous apprenons qu'aucune procédure similaire n'a été enregistrée par leur unité. Le samedi 26 février 2011 de 21 à 01 heures 00, une surveillance générale est effectuée par les gendarmes de notre unité. Les deux militaires, alors qu'ils se trouvent sur la commune de VILLENEUVE (04) observent à 00 heures 15 des lumières dans le ciel. De leur observation il s'agirait de faisceaux lumineux animés provenant d'une discothèque. La distance entre FORCALQUIER et VILLENEUVE est de 9.6 kilomètres. Le 03 mars 2011 plusieurs établissements sont contactés, il s'avère que la discothèque VINON SUR VERDON (83) a utilisé la nuit du 26 au 27 février 2011 un appareil projetant des faisceaux lumineux dans le ciel. La distance orthodromique entre FORCALQUIER et VINON SUR VERDON est de 26 kilomètres. La distance orthodromique entre VINON SUR VERDON et VILLENEUVE est de 19 kilomètres. Pièce n°3 CLOTURE est le seul habitant de témoin des faits sur cette A notre connaissance, M. commune. Il apparaît vraisemblable que le phénomène lumineux qu'il a observé provient de l'appareil utilisé par la discothèque · de VINON SUR VERDON. Nous transmettons donc la présente procédure constituée en double exemplaire, à la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale à PARIS. Nous transmettons également la présente procédure constituée en simple exemplaire à madame la Préfète à DIGNE LES BAINS. le 03 mars 2011. Fait et clos a L'Officier de Police Judiciaire

# GENDARMERIE NATIONALE Compagnie

### RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

# PROCÈS-VERBAL D'AUDITION TÉMOIN

| Code Unité | P.V   | Année | Nmr Dossier Justice |  |  |
|------------|-------|-------|---------------------|--|--|
| 04391      | 00377 | 2011  |                     |  |  |

| N° pièce | N° feuillet |
|----------|-------------|
| 2        | 1/2         |

Le lundi 28 février 2011 à 14 heures 40 minutes Nous soussigné MDL/Chef Vu l'article L.3211-3 du code de la défense Nous trouvant au bureau de notre unité

rapportons les opérations suivantes :

Le 28 février 2011 à 14 heures 40, nous entendons la personne dénommée ci-dessous

| IDENTITÉ                     |  |                           |                           |  |  |
|------------------------------|--|---------------------------|---------------------------|--|--|
| Nom                          | Prénom   |                           |                           |  |  |
| Sexe Situation de Famille M  | Date Naissance Commune Naissance et Code Postal 17/01/1965 |                           | e et Code Postal Insee    |  |  |
| Adresse                      | Validité état-civil  |                           |                           |  |  |
| Commune et Code postal Insee | N° de Téléphone  | Profession                | Nationalité (si étranger) |  |  |
|                              |  | Employé de soc<br>sondage | siété de                  |  |  |

#### DÉCLARATION

Je souhaite vous signaler le phénomène que j'ai observé le samedi 26 février dans le ciel de FORCALQUIER.

Le 26/02/2011 à 23 heures 00 précises, je me trouvais seul à mon domicile Je suis sorti sur ma terrasse pour fumer une cigarette. De là je vois nettement le vieux FORCALQUIER et le ciel coté sud. Le ciel était clair et étoilé.

Je commence à voir alors une lumière, de forme ovoïde, telle que celle qui illustre votre manuel.

Plus précisément avec les deux cotés de la même forme, la moitié supérieure étant identique à la moitié inférieure du dessin de votre manuel. Je suis disposé à dessiner l'objet en question.

La couleur était blanche comme un phare de voiture. Comme un halo que je pouvais fixer sans gêne.

Il n'y avait pas de variation dans la couleur ni la brillance de cet objet.

J'estime sa position à environ 500 à 600 mètres du sol, et pour la direction légèrement sur la droite de la citadelle au sommet de Forcalquier.

Je ne pourrais estimer la taille de cet objet, mais ce n'était pas grand.

Au début de mon observation cet objet était immobile.

J'ai bien regardé pendant vingt secondes si cet objet avait un lien avec le sol, mais il est certain qu'il n'y avait aucun lien.

Puis cet objet a commencé à se déplacer sur le même plan de droite à gauche sur une courte distance, en restant a la même altitude. Il bougeait vite, je pense qu'en l'espace d'une seconde il allait de droite à gauche au rythme d'un métronome.

Cet mouvement a duré environ trente secondes.

Ensuite j'ai vu partir de la même position de cet objet, le même objet je dirais comme un copier-coller, qui est parti sur la droite, il me semble en ligne droite à l'horizontale, et à une vitesse vertigineuse comme une étoile filante. Le temps que je suive du regard ce déplacement en une seconde le deuxième objet a disparu.

Et il y avait toujours le premier objet qui est resté a la même place sans aucune variation, mais il était redevenu immobile.

Ensuite environ trente secondes après ce premier départ, j'ai constaté le même déplacement, un autre objet parfaitement identique est sorti du premier resté fixe, pour prendre la même direction a la même vitesse.

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

Mon observation a duré au total quatre à cinq minutes, le temps de fumer ma cigarette, j'ai mis fin à l'observation en rentrant chez moi, alors que le premier objet était encore visible, immobile à la même place. Je n'ai pas pris de photos de cet évènement, j'étais tellement ébahi que je n'y ai pas pensé. Ensuite je me suis couché, depuis je n'ai rien observé de semblable.

C'est la première fois que je vois un truc comme ça. Je me suis renseigné ce matin au sujet de l'observatoire de Saint Michel, l'on m'a répondu qu'en cette période aucune activité particulière n'est en cours.

Je précise que je ne prend aucun médicament pour dormir, je ne bois jamais d'alcool, je ne serais pas venu vous voir si j'avais des doutes.

Question: Avez vous remarqué des traces visibles après ce phénomène?

Réponse: Non.

Information à l'intéressé(e):

Les informations vous concernant collectées dans le présent procès-verbal peuvent être enregistrées et utilisées dans un traitement de données à caractère personnel de la gendarmerie nationale.

Vous pouvez obtenir communication de ces données, ainsi que, en cas d'erreur, leur rectification ou leur suppression. Ces droits s'exercent indirectement par l'intermédiaire de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 8 rue Vivienne, 75083 Paris CEDEX 02.

le 28 février 2011 à 15 heures 30, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

3 mems elgets out yru ute Atheritas a lan grande interne.

Vernave pant d'élevation.
L'Officier de F

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

#### GENDARMERIE NATIONALE

Compagnie

# **ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE**

# PROCÈS-VERBAL D'INVESTIGATIONS

| Code Unité | P.V   | Année | Nmr Dossier Justice |
|------------|-------|-------|---------------------|
| 04391      | 00377 | 2011  |                     |

N° pièce N° feuillet
3 1/1

Le mardi 1 mars 2011 à 11 heures 20 minutes Nous soussigné Gendarme

Sous le contrôle de : Adjudant

Officier de Police Judiciaire en résidence à BTPCL

Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité

rapportons les opérations suivantes :

# ENQUÊTE

Le samedi 26 février 2011 à 00 heures et 15 minutes, nous trouvant en service de surveillance générale sur la commune de VILLENEUVE, nous apercevons une lumière, de forme ovoïde, dans le ciel.

Cette lumière se déplace de gauche à droite, et semble provenir de la rive opposée de la Durance. Elle semble fortement provenir d'une des discothèques présentes dans le département.

Nous ne pouvons identifier la provenance exacte, à cause de certains nuages présents dans le ciel. La façon dont se déplace cette lumière et sa forme sont très caractéristiques des projecteurs que les discothèques utilisent.

Mentionnons que sur la commune d'ORAISON, se trouve une discothèque, « ». Une autre est présente également sur la commune de VINON SUR VERDON, le .

Le 01 mars 2011 à 11 heures 15, suite à notre demande, nous sommes informés par le personnel de la discothèque le » que le samedi 26 février cet établissement à utilisé un appareil destiné à projeter des faisceaux lumineux animés dans le ciel.

La position géographique de cette discothèque peut correspondre aux phénomènes observés par le témoin M. et par la patrouille de la brigade de gendarmerie de FORCALQUIER.

Dont procès-verbal fait et clos à

, le 01 mars 2011 à 11 heures 25.

L'Agent de Police Judiciaire